



Dossier de presse
22 avril 2009

L'Europe donne du ressort au Languedoc-Roussillon

www.languedoc-roussillon.eu



**PROGRAMMES
EUROPEENS
2007 - 2013
Languedoc - Roussillon**

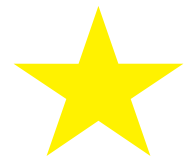
SOMMAIRE



**Dossier de presse
Comité de suivi**

**Mercredi 22 avril 2009
Amphithéâtre Philippe
LAMOUR
Campus SUP AGRO -
INRA - Montpellier**

Les enjeux de ce comité de suivi	4
La contribution des fonds européens au soutien de l'économie Quand l'Europe donne du ressort au Languedoc-Roussillon...	5
Quel bilan pour les fonds ? Ce qui a été consommé depuis 2007	7
Des nouveautés : Jeremie et la Stratégie Régionale d'innovation	9
Visites du mardi 21 avril	12
Le comité de suivi du 22 avril	13
Rappels : les programmes européens 2007-2013 : 800 millions d'euros pour le Languedoc-Roussillon	14



Contacts presse :

Anne-Sophie Guéniot, Préfecture de région : 04 67 61 61 25
Béatrice Hermet, Région Languedoc-Roussillon : 04 67 22 94 82



Quelques rappels sur les fonds européens

- Les crédits européens en Languedoc-Roussillon : 800 M € en 2007-2013, ce qui représente plus de 1 600 M € de projets
- L'Europe investit dans des grands projets : Lido de Sète à Marseillan, Num'Hérault, développement du port de Sète
- Ces crédits concernent tout le monde (les acteurs économiques, chefs d'entreprise, agriculteurs, commerçants artisans, associations, salariés, collectivités locales...) et tout le territoire (plus de zonage)

Premier point fort du comité : soutenir l'économie régionale

- En simplifiant
 - En ouvrant
 - En investissant
- (Ces points sont développés dans la suite de ce dossier)

Deuxième point fort du comité : préparer la sortie de crise par l'innovation, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne

Deux actions majeures seront présentées à ce comité :

- L'innovation pour tous grâce à l'élaboration d'une Stratégie Régionale de l'Innovation visant à accompagner toutes les idées qui créent du développement économique
- La mise en œuvre de l'initiative européenne JEREMIE pour soutenir les entreprises en collaboration avec le FEI

Et ensuite ?

Un bilan de ces actions sera fait au prochain comité de suivi à l'automne, et de nouvelles mesures seront alors prises, si nécessaire.

Des propositions d'actions concrètes pour aider l'économie régionale en 2009-2010

Dans le contexte actuel, l'engagement du secteur public est essentiel pour maintenir une activité économique suffisante. Mais au-delà, toutes les initiatives doivent être encouragées et accompagnées financièrement par l'Etat et les collectivités, si cela est nécessaire. En mobilisant les acteurs économiques, afin de créer les conditions favorables à leur développement, nous les aiderons tout d'abord à préserver leurs emplois puis à conquérir de nouveaux marchés.

Bien entendu, la capacité d'impulsion de l'Etat, de la Région et des autres collectivités locales n'aura d'effet que si l'Europe, notamment au travers de sa politique de cohésion, accompagne leur engagement.

C'est pourquoi, afin de renforcer la contribution des crédits européens à l'effort de redressement de l'économie et de l'emploi, l'Etat et la Région ont proposé au partenariat régional et à la Commission européenne une série de dispositions immédiates qui reposent sur 3 idées fortes :

Premièrement : SIMPLIFIER

Pour améliorer les temps de réponse relatifs à l'attribution des crédits, il est proposé, dans le respect des règlements, un assouplissement des modes de gestion de manière à programmer plus vite et à rendre plus rapidement disponible les fonds européens aux porteurs de projets.

Deuxièmement : OUVRIR

Les crédits européens doivent être accessibles au plus grand nombre : porteurs de projets publics ou privés, gros ou petits. Il est donc proposé d'ouvrir plus encore ces dispositifs. En parallèle, les taux d'intervention des crédits européens sont relevés. Bref, plus de projets possibles avec plus de soutien financier pour les maîtres d'ouvrage en Languedoc-Roussillon.

Troisièmement : INVESTIR

En période de récession, les pouvoirs publics doivent investir dans de grands travaux mais aussi proposer des mesures capables de soutenir l'activité des entreprises, comme par exemple ce qui est proposé avec la réhabilitation des logements dans la recherche d'une meilleure performance énergétique ou dans le déploiement du haut débit sur tout le territoire régional.

A cette fin, la consommation va être optimisée d'une part grâce à une affectation adaptée des enveloppes financières déjà disponibles sur les programmes 2007-2013, d'autre part en maximisant la consommation des crédits 2000-2006 disponibles dont l'utilisation a été prolongée jusqu'au 30 juin 2009 par la Commission européenne.



Il s'agit là de propositions d'actions au niveau régional, d'une durée limitée à 2009 - 2010, qui visent à accroître significativement la consommation du FEDER au **bénéfice de l'économie régionale**. Ces mesures exceptionnelles dérogent au principe habituellement en vigueur d'une consommation à rythme régulier, constant, tout au long de la durée de vie d'un programme.

Ces propositions, présentées au partenariat régional le 3 avril 2009, ont été approuvées et adoptées.

Une campagne de communication régionale pour valoriser les aides de l'Europe

Afin de valoriser cette action d'ampleur auprès du grand public et d'optimiser son impact auprès des porteurs de projets potentiels, une opération de communication exceptionnelle est mise en place sur le thème « l'Europe donne du ressort au Languedoc-Roussillon », à partir du 22 avril et ce durant 2 semaines.

Cette campagne intervient à un moment clé pour relancer la promotion des programmes européens :

- Comité de suivi d'avril qui fait le point sur la programmation en région
- Achèvement du portail www.languedoc-roussillon.eu
- A la veille des élections européennes et de la journée du 9 mai

Elle a pour objectif de rebondir sur la crise pour véhiculer un message positif sur l'Europe :

- Communiquer positivement sur l'Europe et ses fonds
- Sensibiliser le grand public comme le souhaite la Commission Européenne
- Promouvoir le nouveau site Internet, un portail accessible à tous
- Accélérer la remontée de « bons » dossiers

Le portail www.languedoc-roussillon.eu

Ce portail régional dédié aux programmes européens, dont la version complète a été mise en ligne le 15 avril 2009, répond à plusieurs objectifs :

- Diffuser de l'information sur les programmes qui soit accessible à des non-spécialistes : porteur de projet et grand public,
- Mettre en ligne l'ensemble des projets aidés, conformément aux demandes de la Commission Européenne,
- Mettre à disposition des porteurs de projets des outils spécifiques tels que les dossiers de demande de subvention, le guide du porteur de projet, le kit du bénéficiaire de financement, etc.
- Donner des informations techniques exhaustives principalement destinées aux structures relais de l'information.

Le site dispose par ailleurs d'un **module d'orientation** qui permet en quelques clics de trouver son interlocuteur.

Il est désormais **LE site Internet de référence sur les programmes européens en région**, vers lequel les sites des partenaires dirigent les internautes.



QUEL BILAN POUR LES FONDS ? CE QUI A ETE CONSOMME DEPUIS 2007



La consommation des fonds européens en Languedoc-Roussillon se poursuit à un rythme tout à fait satisfaisant. Ainsi, début avril, 235 M€ de crédits communautaires étaient consommés. 35 M€ en faveur de l'innovation et des TIC, 15,5 M€ dans le domaine des énergies renouvelables et de l'environnement, 45,5 M€ au titre de l'emploi et de la formation professionnelle, 116 M€ pour le développement rural et le soutien à la filière vitivinicole, pour la pêche et la conchyliculture. Enfin, notre région a déjà bénéficié de 23 M€ de crédits interrégionaux. La dynamique de la nouvelle génération de programmes 2007-2013 est bel et bien en marche !

La consommation en chiffres

Thématique	Nombre d'opérations	Crédits européens programmés
Agriculture (FEADER)	14 228	113,5 M €
Emploi formation (FSE)	1 211	45,5 M €
Innovation (FEDER)	162	34 M €
Développement durable (FEDER)	158	15,5 M €
Pêche conchyliculture (FEP)	65	2,5 M €
Programmes interrégionaux		23,1 M €
Total	15 824	234,1 M €

Pour qui ?

Ces crédits concernent tout le monde (les acteurs économiques, chefs d'entreprise, agriculteurs, commerçants artisans, associations, salariés, collectivités locales...)

Sur quels territoires ?

Tout le territoire régional est concerné (plus de zonage)

Quelques exemples



• La sauvegarde du Lido, de Sète à Marseillan (34)

15,7 M€, dont 3,14 M€ de l'Europe,
1,08 M€ de l'État et 2,35 M€ de la Région

• Des panneaux photovoltaïques à Carcassonne (11)

543 048 €, dont 44 880 € de l'Europe
et 44 880 € de la Région



• Un programme régional d'accompagnement des demandeurs d'emploi non indemnisés, pour une reprise durable d'activité

8,32 M€, dont 1,74 M€ de l'Europe
et 6,58 M€ de l'ANPE

• Une pépinière de l'Economie Sociale et Solidaire à la Mosson (34)

8 M€, dont 2 M€ de l'Europe et 6 M€ de la Région



• La réhabilitation de la friche industrielle de Paulilles (66)

10,03 M€, dont 1,4 M€ de l'Europe,
3,01 M€ de l'État et 1,97 M€ de la Région

• Terra Vinéa, pour cultiver l'esprit du vin (11)

1,96 M€, dont 288 756 € de l'Europe
et 270 626 € de la Région



• Un approvisionnement en eau potable assuré pour le territoire des Causses (48)

2,8 M€, dont 1,12 M€ de l'Europe et 0,72 M€ de l'État



DES NOUVEAUTES : JEREMIE ET LA STRATEGIE REGIONALE D'INNOVATION



Jeremie : un nouveau dispositif de soutien aux PME

A l'occasion de la définition de la nouvelle programmation des fonds structurels 2007-2013, la Commission européenne et le Fonds européen d'investissement (FEI) ont souhaité lancer l'initiative JEREMIE : **J**oint European **R**esources for **M**icro-to-medium **E**nterprises = Ressources européennes communes pour les petites et moyennes entreprises

Cet instrument a pour vocation de faciliter l'accès des PME et des micro-entreprises aux outils d'ingénierie financière. Ces outils peuvent prendre différentes formes tels que, des prêts, du micro-crédit, du capital risque, de la garantie notamment pour renforcer les fonds propres des entreprises.

Les entreprises sont des moteurs de croissance. Or, dans le contexte de crise mondiale économique et financière actuelle, les PME, soumises à des taux d'intérêt plus élevés, craignent d'être purement et simplement privées de crédit. Elles sont confrontées au blocage des prêts, à des restrictions de découverts, à la hausse des taux. Par conséquent, elles repoussent le lancement de nouveaux produits, renoncent à étendre leurs productions, se séparent des services non rentables, réduisent les coûts et suppriment des emplois.

La crise, en bloquant le crédit, freine les perspectives de recrutement des PME et va, de fait, entraîner une augmentation du chômage.

Or, un lien fort existe entre l'accès des petites et moyennes entreprises aux financements -, la croissance économique et la compétitivité. Plus elles y auront accès, plus elles seront compétitives. L'amélioration de l'accès des PME aux financements et notamment au capital-risque est donc un élément clé pour le développement économique et la création d'emplois en Languedoc-Roussillon.

Consciente de ses enjeux, le Languedoc-Roussillon est la 1ère Région en France et en Europe à se doter du fonds JEREMIE, « Ressources européennes communes pour les petites et moyennes entreprises », et la première collectivité d'Europe à signer avec l'Etat et le Fonds européen d'investissement (FEI), sa mise en œuvre, dans le cadre du programme européen 2007/2013.

La signature de la convention d'application JEREMIE, le 22 octobre 2008, officialise la mise en place d'une aide européenne aux PME du Languedoc-Roussillon. Une première en France... et en Europe !





Un partenariat, deux objectifs

Les acteurs du projet ont réuni leurs compétences autour de deux priorités :

- Appuyer la création et le développement des micros, petites et moyennes entreprises
- Utiliser au mieux les ressources des fonds FEDER



Où en est JEREMIE aujourd'hui ?

À ce jour, **11 millions d'euros sur les 30 millions d'euros engagés par le FEDER et la Région ont abondé ce dispositif**. Pour l'amorçage et le microcrédit, les premiers dossiers, à l'issue de la procédure d'appel d'offre, devraient être ouverts à la fin de l'année 2009 ou au tout début de l'année 2010.

À plus long terme, l'objectif est de pérenniser le dispositif JEREMIE en Languedoc-Roussillon, au-delà de la programmation 2007-2013.



La Stratégie Régionale d'Innovation

Miser sur l'innovation sous toutes ses formes

L'importance de l'innovation pour la compétitivité et le développement économique n'est plus à démontrer et nécessite que tous les acteurs économiques se saisissent du sujet. C'est dans ce contexte que l'État et la Région se sont engagés, au travers du programme opérationnel FEDER 2007 – 2013 et à la demande de la Commission Européenne, à **formaliser une stratégie régionale d'innovation (SRI) pour le Languedoc-Roussillon**. L'ambition de cette démarche est de rendre l'environnement des entreprises propice à l'innovation sous toutes ses formes (procédé, service, gestion des ressources humaines, relations sociales...) tout en encourageant la collaboration entre les acteurs publics et privés, les universités et les centres technologiques.

La SRI en 4 phases

Sous l'égide du Secrétariat aux Affaires Régionales (SGAR), les premiers travaux pour l'élaboration d'une SRI en Languedoc-Roussillon ont été lancés le **25 février 2008**. L'opération se déroule en 4 grandes phases :

- La **phase 1** a permis de dresser un **état des lieux** et d'apporter un regard approfondi sur les moyens mis à disposition de l'innovation en Languedoc-Roussillon. Des entretiens de terrain auprès des principaux acteurs de l'innovation, mais aussi des études comparatives avec 10 régions innovantes, ont servi à établir un diagnostic détaillé du système d'innovation et de recherche en Région.
- La **phase 2** a consisté en un **temps d'échange** entre les acteurs de l'innovation autour d'un séminaire de créativité sur l'innovation dans le contexte régional. Il a permis d'analyser les sources d'innovation et d'élaborer collectivement des fiches projets.

Ces deux premières phases ont permis d'effectuer un diagnostic du système d'innovation régional et d'identifier des pistes d'orientation sur la stratégie. Elles ont été validées par l'État et la Région, et ont fait l'objet d'un document de synthèse « diagnostic du système régional d'innovation ».

Par ailleurs, compte tenu des particularités du tissu régional constitué en grande partie de très petites entreprises opérant sur le marché résidentiel, la Région a craint que la SRI n'entende pas les « signaux faibles » émis par ce potentiel. C'est pourquoi elle a commandité en parallèle une étude menée par la Maison des Sciences de l'Homme qui s'est focalisée sur l'artisanat, les services aux personnes, le tourisme, etc. et dont les conclusions seront intégrées par le cabinet de consultants dans la SRI.

- **Les phases 3 et 4** sont en cours d'élaboration et constituent la **phase de stratégie**. C'est donc de façon concertée et participative qu'ont été identifiés les grands axes de la SRI. Il s'agit désormais de définir un plan stratégique, une gouvernance et un tableau de bord afin de répondre à des enjeux précis, tels que : stimuler la croissance des TPE par l'innovation ou réconcilier l'enseignement supérieur et la recherche avec l'économie régionale.

Le conseil de l'innovation

Il est prévu la constitution d'un conseil de l'innovation qui pilotera la mise en œuvre de la SRI. Il définira les adaptations éventuelles de cette dernière en fonction de l'évolution des indicateurs mis en place pour le suivi.





VISITES DU 21 AVRIL



La veille du comité de suivi, les représentants de la Commission sont invités à une visite d'entreprises et de structures dont les projets ont été co-financés par les fonds européens.

Programme

- 09h00** ADAGES (Montpellier)
Développement des services d'accueil d'enfants d'urgence sur des horaires atypiques
- 10h00** Centre de biochimie structurale (Montpellier)
Acquisition d'un spectromètre
- 11h50** Les Costières de Pomerols (Florensac)
Extension du chai de vinification
- 13h10** Repas
- 15h00 à 17h00** Panorama Technologies de l'Information et de la Communication à Florensac
(Médiathèque)



LE COMITE DE SUIVI : OUTIL DE PILOTAGE DES PROGRAMMES



Qui y participe ?

Coprésidé par le Préfet de région et le Président de la Région Languedoc-Roussillon, il est commun à tous les programmes mis en oeuvre au niveau régional FEDER, FSE, FEADER, et FEP. Il réunit les parlementaires régionaux (députés et sénateurs), les représentants des services de l'État, les collectivités, les différents co-financeurs, les partenaires sociaux, des représentants du monde de l'entreprise et du monde associatif, le secteur de la recherche et de l'innovation, les associations environnementales représentatives au niveau régional...

Quel est son rôle ?

Il garantit l'efficacité et la qualité de la mise en oeuvre du programme opérationnel conformément aux dispositions inscrites dans le programme.

Zoom sur le comité de suivi du 22 avril 2009

La contribution des fonds européens à l'effort de relance constitue un des points majeurs de ce comité de suivi.

A cette occasion, des représentants de la Commission Européenne feront le déplacement :

- Myriam Bovéda (FEDER - Politique Régionale)
- Timéa Teplisky (FEADER - Direction de l'Agriculture)
- Liborio Licata (FSE - Direction de l'Emploi)
- Joel-Philippe Tilly (FEDER - Politique Régionale – qui succédera le 15 mai à Myriam Bovéda)

Leur présence permettra notamment de mettre en perspective ce qui est fait dans la région pour soutenir l'économie avec les mesures prises ailleurs en Europe.





RAPPEL : LES PROGRAMMES EUROPEENS 2007-2013 : 800 MILLIONS D'EUROS POUR LE LANGUEDOC-ROUSSILLON



La politique de cohésion économique et sociale de l'Union Européenne vise à corriger les principaux déséquilibres régionaux. Dans cette perspective, le Languedoc-Roussillon se voit allouer 800 M€ pour la période 2007-2013.

Dont :

- 430 M€ pour la compétitivité régionale et l'emploi : FEDER et Fonds Social Européen (FSE)
- 295 M€ au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), et du Fonds Européen pour la Pêche (FEP)
- 75 M€ environ correspondant à divers programmes inter-régionaux (notamment en faveur de la prévention des inondations, des Massifs) et à des programmes de coopération territoriale européenne (France/Espagne, programmes transnationaux MED et SUDOE)

La nouvelle génération des programmes européens est par ailleurs coordonnée avec le Contrat de Projets État - Région (CPER). L'élaboration du CPER, signé en décembre 2006, a été guidée par les mêmes priorités que l'Europe.

Compétitivité, emploi et développement durable

Les programmes 2007-2013 connaissent deux principaux changements par rapport aux précédents :

- Le passage d'une logique territoriale à une **logique thématique**.
- Les fonds se concentrent sur la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne - **compétitivité et emploi** - et la promotion d'une **croissance durable** (stratégie de Göteborg). Les thèmes prioritaires deviennent : l'innovation, l'emploi, les technologies de l'information et de la communication, les énergies renouvelables.



Préfecture de la région
Languedoc-Roussillon
Place des martyrs de la Résistance
34062 Montpellier Cedex 2

Tél : 04 67 61 60 80

Site Internet :
www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr

Région Languedoc-Roussillon
201, avenue de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2

Tél : 04 67 22 63 92

Site Internet :
www.laregion.fr



UNION EUROPEENNE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



la Région
Languedoc
Roussillon